

DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

L'odontologie numérique

Adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 2025, Shanghai, Chine

CONTEXTE

L'odontologie numérique intègre un large éventail de technologies en matière de soins et de prise en charge dentaires. Il s'agit notamment de dispositifs numériques pour la surveillance de la santé bucco-dentaire, la détection des maladies et l'évaluation des risques, l'éducation des patients et la télédentisterie. L'odontologie numérique comprend également des scanners et des outils d'imagerie pour numériser les structures bucco-dentaires, des systèmes de CAO/FAO pour concevoir et fabriquer les restaurations, les modèles et les appareils dentaires, des simulations virtuelles pour améliorer la planification des traitements et la communication, une navigation chirurgicale assistée par ordinateur, des dossiers médicaux partagés et l'intelligence artificielle. L'utilisation de ces technologies numériques vise principalement à améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des soins bucco-dentaires.

PÉRIMÈTRE

Cette déclaration de principe a pour but d'encourager les professionnels dentaires, les éducateurs, les chercheurs et les décideurs à embrasser les progrès et à relever les défis de l'odontologie numérique. Elle cherche à guider les parties prenantes dans l'adoption des technologies numériques lorsque ces dernières sont bénéfiques, tout en atténuant de manière responsable et efficace les risques au profit des patients, des professionnels et de la société.

DÉFINITIONS

Odontologie numérique : utilisation des technologies numériques, y compris les interventions, les services et les applications numériques, pour répondre aux défis et aux besoins en matière de santé bucco-dentaire.^{1,2}

PRINCIPES

L'odontologie numérique doit être fondée sur des données probantes, axée sur les résultats et de haute qualité tout en restant centrée sur le patient, éthique, équitable et inclusive. Son adoption doit être soutenue par une gouvernance

robuste qui préserve la confidentialité et la sécurité des données. L'interopérabilité et la durabilité sont essentielles, et un développement professionnel continu est nécessaire pour trouver un équilibre entre les outils numériques et le jugement clinique.

DÉCLARATION

La FDI recommande aux professionnels dentaires, éducateurs, chercheurs, fabricants et décideurs ce qui suit :

- aligner l'odontologie numérique sur les soins de santé primaires et les stratégies mondiales en matière de santé bucco-dentaire ;
- évaluer de manière critique les preuves soutenant les applications d'odontologie numérique ;
- soutenir des technologies conviviales et accessibles pour les professionnels et pour les patients, afin de promouvoir l'équité des soins bucco-dentaires ;
- offrir, participer et envisager des opportunités d'éducation et de formation afin d'utiliser les technologies numériques tout en conservant un jugement professionnel et une prise en charge responsable des patients ;
- développer et intégrer un programme d'études complet sur l'odontologie numérique au sein des programmes de formation dentaire de premier cycle, de troisième cycle et professionnelle ;
- établir et se conformer à des cadres juridiques et réglementaires qui préservent la confidentialité, tout en favorisant la collecte et la conservation sécurisées des données ainsi que l'accès aux données comme base pour de nombreuses technologies, la recherche et le développement en matière d'odontologie numérique ;
- soutenir le développement et la mise en application de normes pertinentes pour garantir la qualité, l'efficacité, la sécurité, l'interopérabilité et l'applicabilité de l'odontologie numérique en vue d'améliorer la santé bucco-dentaire.

MOTS CLÉS

données, odontologie numérique, santé numérique, interopérabilité, normes

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des facteurs socioéconomiques prévalents.

RÉFÉRENCES

1. WHO. Classification of digital interventions, services and applications in health: a shared language to describe the uses of digital technology for health, second edition. Geneva: WHO; 2023.
2. WHO. Global strategy on digital health 2020-2025. Geneva: WHO; 2021.